



Le 1^{er} novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

INFRASTRUCTURES

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

M. C. Chiasson

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

PERSONNES ÂGÉES

M^{me} Holt

L'hon. G. Savoie

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, c'est la saison de l'année. C'est la saison du rhume et de la grippe. Nous entendons à la Chambre comme ailleurs des reniflements, des accès de toux, des éternuements, des gens qui ont du mal à respirer et pire encore. Au Nouveau-Brunswick, plus de 70 000 personnes n'ont malheureusement pas accès à des soins de santé primaires, à un médecin de famille ni à une infirmière praticienne ou à un infirmier praticien et ne peuvent donc pas obtenir des soins pour les affections saisonnières.

Cela préoccupe les gens du Nouveau-Brunswick. L'année dernière, le ministre s'est engagé à fournir ce que le corps médical, le personnel infirmier, les patients et nous demandons, à savoir des soins dispensés en collaboration et dans les collectivités. Il s'est engagé à assurer de tels services à quatre endroits. Nous avons entendu d'autres choses, comme ma collègue vient de le mentionner, mais le ministre avait pris un engagement précis qui visait Fredericton, le comté de Charlotte, Dalhousie et Sussex. Les gens de ces collectivités veulent savoir ce qui se passe parce qu'ils n'ont pas encore vu des progrès tangibles concernant ces centres de santé essentiels. J'aimerais que nous commencions par Fredericton. Le ministre aurait-il l'obligeance de renseigner les gens de la région de la capitale sur l'avancement du travail visant les soins communautaires intégrés ici?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je comprends que les gens sont préoccupés par les soins de santé primaires. La députée d'en face parle de 74 000 personnes dont le nom figure toujours sur la liste d'attente. Eh bien, encore une fois, Monsieur le président, nous avons fait des progrès considérables. Nous rayons de la liste le nom d'un certain nombre de ces personnes qui n'ont pas accès à des soins de santé primaire et nous les inscrivons à Lien Santé NB de sorte qu'elles puissent obtenir des soins primaires par l'intermédiaire d'un certain nombre de cliniques un peu partout dans la province.

Encore une fois, je sais qu'il est difficile pour les gens de l'opposition de comprendre les chiffres parce que nous avons fait des progrès très considérables quant à la réduction du nombre de personnes inscrites à la liste dans la province, liste qui ne compte maintenant que 20 000 noms. Voilà du progrès, Monsieur le président. Il ne correspond peut-être pas précisément à ce que veulent les gens d'en face, mais nous avons des cliniques où le personnel de Lien Santé NB peut offrir des rendez-vous et voir des gens qui reniflent et toussent ou qui souffrent même d'affections ou de problèmes de santé plus graves. Donc, des progrès sont accomplis. L'opposition ne veut pas l'admettre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. La question portait précisément sur l'engagement d'assurer à Fredericton des soins communautaires intégrés. Nous renseigneriez-vous sur les progrès concernant la clinique de Fredericton, Monsieur le ministre?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Si nous examinons en détail certaines des mesures prises à Fredericton, je soulignerais encore une fois le succès que connaît Lien Santé NB et certaines des cliniques qui y ont ouvert leurs portes à cet endroit afin d'augmenter l'accès aux soins de santé primaires.

Vous pouvez voir que, parmi les trois ou les quatre, il y a celle qui est située en face du Victory Meat Market et qui offre désormais non seulement des consultations sans rendez-vous, mais aussi des rendez-vous que l'on peut prendre par l'intermédiaire du 811 et de Lien Santé. Voilà du progrès. Les gens peuvent ainsi éviter d'avoir à se rendre aux urgences, ce qui soulève un aspect très, très important, à savoir la prestation des soins à l'endroit où les gens en ont besoin. Je sais que les parlementaires d'en face sont peut-être un peu irritables aujourd'hui, car aucun d'entre eux n'a été choisi pour siéger au Sénat. Ils ne sont probablement pas autant fâchés que Victor et Roger.

Encore une fois, voilà le travail que nous poursuivons et les efforts que nous continuons de déployer pour recruter de nouveaux membres du corps médical et du personnel infirmier et accroître le nombre de points d'accès à divers endroits aux quatre coins de la province.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. L'absence de détail de la part du ministre sur l'emplacement de la nouvelle clinique de soins intégrés, les progrès réalisés et l'engagement envers des promoteurs communautaires et des comités de la collectivité me porte à croire que rien ne s'est passé à Fredericton ; passons donc au comté de Charlotte. Il y a quelques semaines, j'ai visité les gens de St. Stephen et je les ai aussi visités l'été dernier et l'hiver dernier, et ils ont très hâte de voir les progrès entourant la clinique promise à St. Stephen. Le ministre renseignerait-il les gens de St. Stephen sur l'avancement du travail concernant la clinique de soins intégrés qui leur a été promise?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, merci beaucoup. Si la députée d'en face se promenait simplement en voiture à Fredericton, elle verrait que nous accomplissons du travail au Brookside Mall afin qu'une clinique y soit installée. Nous prévoyons qu'elle ouvrira dans les six prochains mois environ.

Monsieur le président, cela s'inscrit, je suppose, dans un plus grand modèle de gouvernance au Nouveau-Brunswick, dans le cadre duquel nous examinons la façon dont les décisions sont prises dans une perspective et à une échelle provinciales. Les parlementaires d'en face ne semblent pas vouloir une telle collaboration. Nous avons créé un comité pour assurer la collaboration entre les deux régions régionales de la santé afin que l'on puisse avoir une vue d'ensemble dans la province. Nous voyons les parlementaires d'en face parler de leurs circonscriptions, et c'est correct. Je comprends cela. C'est ainsi qu'ils ont été élus. Ils s'attendent peut-être à des élections. Il demeure que le travail se poursuit.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je pense que nous serons ici encore longtemps s'il faut poser trois questions pour recevoir une réponse en ce qui a trait à la situation à Fredericton. Je ne sais pas pourquoi le ministre n'a pas pu nous donner cette information dans sa première réponse. Nous parlons maintenant de la situation à St. Stephen, et je pense que cette collectivité se retrouvera dans une circonscription libérale dans l'avenir ; ce n'est pas le cas en ce moment.

[Traduction]

Répondriez-vous à la question pour les gens du comté de Charlotte? La clinique ne sera pas située au Brookside Mall ; où sera-t-elle donc située, et quels sont les plans pour la clinique intégrée de St. Stephen?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, je remercie l'opposition de la question. Encore une fois, le travail se poursuit à tous les égards et dans toutes les régions de la province. Lorsque je regarde le nombre de modèles de soins primaires intégrés, je vois qu'il y en a un auquel on travaille à Edmundston, à Lac Baker et à Rivière-Verte — un pour servir cette région. Il relève du réseau Vitalité. Certaines initiatives sont présentées à Dieppe. Revenons à ce qui est fait à Shippagan, à Lamèque et à Inkerman. J'ai visité certaines de ces installations où l'on prend des patients. On y offre des rendez-vous, et des soins primaires sont prodigués. Cela n'a pas été examiné lorsque la chef de l'opposition conseillait M. Gallant.

Il demeure que nous avons réduit le nombre de personnes sans médecin de famille. C'est un fait, Monsieur le président, et si les parlementaires d'en face ne veulent pas le reconnaître, c'est correct. Nous savons que les soins...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je me demande si je devrais adresser mes questions à la députée de Sainte-Croix pour que, en tant que ministre responsable des Aînés, elle ait l'occasion d'informer les gens de sa région sur ce qui s'y passe, car chaque fois que nous posons des questions sur le comté de Charlotte, j'obtiens des réponses concernant d'autres endroits. Je vais maintenant donc essayer ceci.

Le prochain engagement pris dans le discours du trône présenté l'an dernier portait sur l'établissement d'une clinique de soins intégrés à Sussex. Pouvez-vous nous dire ce qui se passe relativement à cette clinique, Monsieur le ministre?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Encore une fois, Monsieur le président, de nombreuses discussions ont lieu dans diverses régions de la province. Lorsque nous nous penchons sur l'accès aux soins primaires, nous savons que des choses se passent à Sussex. J'ai visité une clinique dotée de personnel infirmier praticien, une nouvelle clinique, qui, elle aussi, fournissait des soins de santé primaires. Elle fonctionne en conjonction avec l'hôpital, et plus de travail sera aussi accompli à cet endroit.

Monsieur le président, lorsque nous regardons les diverses régions de notre province, nous constatons que nous augmentons en fait le nombre de médecins disponibles pour des consultations. Nous augmentons en fait le personnel infirmier praticien disponible pour des consultations. Nous augmentons en fait le personnel infirmier immatriculé qui peut travailler dans les divers hôpitaux de la province. Cela ne nous suffit toutefois pas. Nous poursuivrons les efforts de recrutement, qu'il s'agisse de recrutement à l'étranger ou de la création de places au Nouveau-Brunswick pour augmenter le personnel infirmier immatriculé disponible...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Je suis vraiment contente d'obtenir une réponse précise sur la clinique dotée de personnel infirmier praticien et établie à Sussex en partenariat avec l'hôpital. Le ministre nous dirait-il combien de personnes en tout ont été retirées des listes d'attente d'Accès Patient NB et de Lien Santé NB et reçoivent des services de cette clinique?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Vous savez, Monsieur le président, la députée d'en face sait que le ministre n'aurait pas en main ni ne saurait de mémoire les renseignements sur le nombre de patients que voit un médecin. En gros, cela correspond à certaines des lignes directrices qui portent sur les questions pouvant être posées et qui sont établies dans le Règlement de l'Assemblée. Je peux citer l'article ou le transmettre à la députée d'en face. Je ne sais pas si les parlementaires d'en face, encore une fois, essaient simplement de mettre l'accent sur certaines régions pour inclure de telles questions dans leur plateforme au cas où, comme ils l'espèrent des élections auraient lieu prochainement. Or, qu'il y ait ou non des élections, nous poursuivrons le travail pour que les gens aient accès à des soins de santé primaires dans la province. Ce travail se poursuivra.

À mon avis, les parlementaires d'en face devraient indiquer clairement toute intention de leur part de faire marche arrière pour reprendre une forme de gouvernance employée sous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

le gouvernement Gallant et éliminer toute collaboration. Il n'y aurait pas de perspective provinciale.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Je rappelle au ministre que les quatre régions dont nous parlons font l'objet d'engagements pris par son gouvernement pour faire avancer le modèle de soins globalement privilégié. J'en ai abordé trois. Nous allons tenter de nous renseigner sur la dernière région. Nous avons appris qu'il y avait des progrès à Fredericton, nous n'avons obtenu aucune réponse pour le comté de Charlotte et nous avons obtenu un peu de renseignements concernant Sussex.

[Original]

La ville de Dalhousie était le quatrième endroit où vous aviez promis une clinique collaborative. Alors, Monsieur le ministre, comment le projet de Dalhousie progresse-t-il?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, je remercie la députée d'en face de sa question. Nous avons adopté une approche provinciale pour un certain nombre de cliniques, qu'il s'agisse de la prestation de soins primaires, de la prestation de soins intégrés, de l'expansion des cliniques au sein du réseau Horizon ou des personnes qui exercent de façon individuelle, et c'est pourquoi nous favorisons de telles mesures. Il y a un certain nombre d'autres médecins avec qui nous discutons aux fins de l'établissement de telles cliniques. Nous sommes ravis de continuer à recruter des médecins, du personnel infirmier et du personnel infirmier auxiliaire autorisé.

Nous avons augmenté le nombre de places. Nous avons augmenté le nombre de places pour des infirmières immatriculées et des infirmiers immatriculés dans la province, et nous avons élargi le programme de recrutement international afin de recruter des personnes ayant suivi une formation et fait des études à l'étranger pour qu'elles s'installent au Nouveau-Brunswick et fournissent des services aux gens que nous servons chaque jour. Les parlementaires d'en face ne servent que leurs propres intérêts, mais nous, nous servons les gens du Nouveau-Brunswick.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Demain, nous aurons l'occasion d'entendre la médecin-hygiéniste en chef, qui comparaitra devant le Comité des comptes publics pour répondre à des questions par suite de la publication du rapport du vérificateur général sur la pandémie de COVID-19. Le vérificateur général a notamment déterminé que la médecin-hygiéniste en chef figurait tout au bas de la hiérarchie décisionnelle. Il y avait le Cabinet, le Comité du Cabinet sur la COVID-19, le Groupe de gestion principal de l'intervention relative à la COVID-19, les sous-ministres, les sous-ministres adjoints, le Centre des opérations d'urgence du ministère de la Santé, puis la voilà, en septième position, la médecin-hygiéniste en chef.

J'aimerais savoir pourquoi la médecin-hygiéniste en chef, que l'on voyait régulièrement informer les médias et qui était souvent représentée comme une figure de proue de la réponse du gouvernement à la pandémie, était au bas de la hiérarchie décisionnelle, d'après le rapport du vérificateur général. Comment le public peut-il être convaincu que les décisions prises étaient fondées et étaient appuyées par la médecin-hygiéniste en chef et son bureau si celle-ci occupait apparemment un rôle subalterne dans la prise de décisions?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux élèves qui sont dans les tribunes aujourd'hui. Je me souviens d'avoir participé au programme il y a 15 ans. Permettez-moi d'expliquer que les parlementaires du côté de l'opposition tentent de trouver des questions très clivantes, très controversées, afin de présenter, au fond, le côté du gouvernement sous un jour défavorable.

Toutefois, ce qui est vrai et factuel, c'est que les gens de ce côté-ci de la Chambre continuent de travailler très fort chaque jour pour les gens de la province. Nous sommes appuyés par un certain nombre de fonctionnaires dévoués qui, eux aussi, travaillent très fort pour les gens de la province. Le personnel de première ligne et le personnel de la santé aussi travaillent sans relâche. Pendant la pandémie de COVID-19, ils se sont mobilisés, ont tenu le coup et ont accompli un travail formidable.

La médecin-hygiéniste en chef comparaitra devant le Comité des comptes publics demain. Je suggérerais au député d'en face de poser certaines de ses questions demain.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Nous avons effectivement hâte de poser des questions à la médecin-hygiéniste en chef. Espérons que nous obtiendrons des réponses meilleures que celles que nous obtenons aujourd'hui. Nous avons posé au ministre de la Santé — je ne sais pas — huit ou neuf questions jusqu'à maintenant, mais il n'a répondu à aucune. Il devrait peut-être devenir enseignant. Il pourrait enseigner aux élèves de la province le modèle de Westminster. Celui-ci comprend une période des questions pendant laquelle l'opposition pose des questions au gouvernement. Selon le programme établi en 2018 par le premier ministre, les parlementaires du côté du gouvernement devaient répondre honnêtement à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

toutes les questions qui leur seraient posées, mais le ministre n'a répondu à aucune des questions que nous lui avons posées aujourd'hui.

La question du comité principal composé de sous-ministres qui se réunissaient à propos de la COVID-19 sera en outre soulevée demain. Apparemment, celui-ci ne prenait aucune note permettant d'assurer un suivi. Ils n'avaient pas reçu de mandat écrit de la part du gouvernement. Encore une fois, faute de transparence et de tenue de dossiers, comment pouvons-nous être convaincus que les décisions prises servent au mieux l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, afin d'aider les élèves dans les tribunes à comprendre ce qui se passe, je souligne qu'il y a une période des questions. La période des questions porte bien son nom. Il ne s'agit pas de la période des réponses. C'est la période des questions. Sortons le Règlement. Au titre de l'alinéa 43d), le ministre peut choisir de répondre à une question en refusant d'y répondre. Le ministre peut demander que la question soit posée par écrit. Le ministre peut aussi prendre note de la question. Voilà ce que prévoit le Règlement de la Chambre. Le député d'en face peut faire des observations sur ce qui est vrai et ce qui n'est pas vrai, mais nous sommes tous honorables ici. Il faut nous croire sur parole.

Monsieur le président, en ce qui a trait au conseil sur la COVID-19 et de ce qui s'est passé au sein de celui-ci, nous avons établi une coalition entre les Verts, les Rouges et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

INFRASTRUCTURES

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Eh bien, voilà certainement une leçon sur la façon de ne pas gouverner. Monsieur le président, on dit qu'il n'y a jamais assez de temps pour bien faire un travail, mais qu'il y a toujours assez de temps pour le faire deux fois. Ma question sur le « scandale du bitume », ou plus précisément sur le travail bâclé de revêtement de la chaussée sur le pont Princess Margaret, s'adresse au ministre des Transports et de l'Infrastructure. Les joints de dilatation du pont et le pont lui-même sont conçus pour supporter un revêtement d'une certaine épaisseur. Dans ce cas-ci, un contrat a été accordé par suite d'un appel d'offres pour la somme de 227 298 \$. L'appel d'offres prévoyait-il la nécessité de tenir compte des 16 joints de dilatation, et combien de fonds additionnels le MTI a-t-il dû dépenser pour réparer ce travail bâclé?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Quel plaisir de répondre à la question et d'apprendre ainsi à connaître le porte-parole pour les questions touchant mes dossiers. Il ne m'avait pas encore posé de question ; alors je l'en remercie. Toutefois, j'ai entendu les préoccupations des gens de la région de Fredericton au sujet du pont. La sécurité est primordiale. Nous en sommes bien conscients.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Des réparations devaient être faites sur le pont Princess Margaret. Ce qui s'est en fait passé, c'est qu'on a procédé aux travaux d'asphaltage et qu'on a fait une pente graduelle sur les joints de dilatation. Ce qui s'est passé, c'est que, deux ou trois jours plus tard, on a dû revenir pour y apporter des retouches. Tout va bien, Monsieur le président. Le ministère a réglé le problème. Nous accomplissons le travail. Merci.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Je dirais au ministre d'être prudent dans ses demandes, s'il veut apprendre à bien connaître le porte-parole pour les questions touchant ses dossiers. Il est compréhensible que la réparation du pont puisse ralentir la circulation, et les gens de Fredericton ont été patients. Il semble que la ville a effectué des travaux routiers de chaque côté du pont. Cela ne fait qu'exacerber les problèmes de circulation et frustrer davantage les gens qui se déplacent.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Le ministre me dirait-il ceci : Y a-t-il eu des discussions avec la ville pour coordonner ce genre de travaux afin d'en réduire les répercussions sur les gens de Fredericton qui se déplacent chaque jour entre leur domicile et leur lieu de travail? Le ministre peut-il présenter un échéancier et les coûts révisés d'exécution des travaux?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis certainement reconnaissant de la question. Chaque matin, je me lève pour m'occuper de 18 000 km de routes dans la province. Nous sommes responsables de plus de 5 000 ponts au Nouveau-Brunswick. Notre flotte compte plus de 4 000 voitures. Nous prenons notre engagement très au sérieux. Des travaux ont été réalisés sur le pont Princess Margaret afin d'améliorer les choses. Merci beaucoup.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Au cours des dernières semaines, nous avons beaucoup parlé de mesures visant l'abordabilité ou de l'absence de telles mesures. L'hiver dernier, le ministre des Finances a lancé le fonds d'épargne Avantage Nouveau-Brunswick, d'une valeur de 300 millions de dollars. Les intérêts générés par ce fonds devaient être mis à la disposition des gens du Nouveau-Brunswick pour les aider dans le cadre de différents programmes. Selon le compte rendu du premier trimestre, et en fait, selon tous les autres, aucune somme n'a été accordée et rien n'a été accompli au titre du fonds. Le ministre nous renseignerait-il sur l'état de ce fonds et nous indiquerait-il précisément ce qu'il compte en faire?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci de la question et merci de me donner l'occasion de parler encore une fois du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sujet. Vous parlez de notre fonds Avantage. Oui, notre fonds Avantage est très efficace, merci. Vous avez parlé de mesures visant l'abordabilité, et elles sont elles aussi très efficaces.

Examinons ce qui s'est passé depuis l'époque Gallant — la débâcle de l'époque Gallant. Depuis que nous sommes au pouvoir, le déficit annuel est en baisse constante. Nous avons éliminé un déficit de 900 millions de dollars. En 2023, la dette nette est de 12,9 milliards de dollars, mais, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir après le gouvernement Gallant, elle s'élevait à 14,3 millions.

Le service de la dette publique s'établit actuellement à 535 millions. Il était auparavant de 667 millions ; il a donc diminué de 132 millions depuis 2018. Les indicateurs économiques, sauf ceux qui visent la période pandémique, sont à la hausse. Le PIB est à la hausse. Cette année, nous envisageons une croissance d'environ 1 %. De façon générale, on estime qu'elle s'établira à environ 1,2 %.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Revenons au moment où l'annonce a été faite, Monsieur le président. Le cynique en moi dirait que c'était aussi l'époque où le ministre a dû expliquer un excédent de 800 millions, lequel était bien supérieur aux prévisions. L'optimiste en moi dirait que le ministre créait peut-être un nouveau fonds qui nous donnerait accès à du financement peut-être incompatible avec d'autres programmes.

Le problème, quand on remonte à l'époque Gallant, c'est... Revenons deux ou trois mois en arrière. Une somme de 13 millions a été inscrite au budget. Jusqu'à présent, pas un cent n'a été annoncé. Comment pouvons-nous profiter de la somme prévue? Quelle en est la structure? De quels paramètres les gens du Nouveau-Brunswick doivent-ils tenir compte pour profiter des 13 millions? Absolument rien n'a été mentionné jusqu'à maintenant. Le ministre préciserait-il comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent profiter des 13 millions?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Eh bien, pour profiter de la somme prévue, vous pouvez notamment tirer parti des possibilités d'économies d'énergie qu'offre une thermopompe. De l'argent est consacré au programme de thermopompes. Voilà l'initiative à laquelle l'argent est consacré — pour aider l'environnement et aider les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous faisons. Économiser de l'énergie, voilà notre objectif, Monsieur le président. Si les parlementaires d'en face cherchent des exemples d'utilisation de la somme prévue, en voilà un excellent. Si vous obtenez une mini-thermopompe bibloc ou une thermopompe grâce au programme d'Énergie NB et au programme de RNDE, voilà d'où vient l'argent.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit hier dans ma déclaration de député, je suis inquiet de la direction que prend le gouvernement en ce

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui concerne sa Réforme de la gouvernance locale. Malgré les explications données aux gens du Nouveau-Brunswick pendant la mise en oeuvre, nous nous éloignons de plus en plus d'une démocratie renouvelée et près des gens et de leurs collectivités. Ce dont nous sommes témoins et entendons parler, c'est de l'instauration d'un système de gouvernance locale encore plus centralisé dans le cadre duquel les municipalités ont hérité d'une responsabilité sans disposer des pouvoirs ni des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de solutions locales adaptées aux réalités locales. Ce que nous entendons, c'est que les commissions de services régionaux sont sur le point de devenir un tentacule centralisé du gouvernement provincial — un quatrième niveau de bureaucratie.

La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est pas trop tard pour changer de cap. Alors, le ministre aurait-il l'obligeance de nous expliquer qui exactement est responsable de la prise de décisions au sein des commissions de services régionaux — son ministère ou nos gouvernements locaux élus?

[Original]

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup pour la question, Monsieur le président. Je suis toujours reconnaissant qu'on me donne la chance d'avoir un débat ici, sur le parquet de la Chambre.

[Traduction]

Donc, Monsieur le président, le député d'en face a posé une question concernant la Réforme de la gouvernance locale. La bonne nouvelle, c'est que nous avons effectivement entrepris cette réforme. Vous savez, au Nouveau-Brunswick des municipalités et des collectivités connaissaient des difficultés. Or, grâce à la Réforme de la gouvernance locale, elles ont maintenant l'occasion, au titre de la nouvelle structure que nous avons mise en place, d'assurer leur succès.

Il faut du temps pour mettre une structure en place, Monsieur le président, et nous avons procédé à la réforme structurelle. Elle se poursuit, mais, au bout du compte, nous devons nous assurer que les gens ont l'occasion de s'exprimer par l'intermédiaire de cette réforme structurelle. Nous devons voir à ce que les besoins de leurs collectivités soient bien compris afin que nous puissions prendre des décisions concernant la structure qui permettront au processus de suivre son cours. Nous y travaillons au quotidien, Monsieur le président. Le tout se poursuit. Nous allons simplement devoir continuer à travailler dans le meilleur...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Le ministre parle comme si la réforme était terminée, mais c'est loin d'être le cas. En fait, c'est extrêmement loin d'être le cas. Le gouvernement a déposé un projet de loi hier pour enlever le mot « réforme » dans le nom du ministère, et ce, même si la réforme n'est, de toute évidence, pas terminée. Les municipalités disent qu'elle n'est pas terminée, et les CSR disent la même chose. Le gouvernement a peut-être enlevé son pied de l'accélérateur, en disant qu'il a fait ce qu'il devait faire et merci beaucoup. Cependant, ce n'est pas la réalité sur le terrain.

Ce que nous entendons, c'est que le gouvernement impose son programme aux CSR pour ce qui est des conditions financières. Donc, Monsieur le président, je vais poser ma question de nouveau et redonner une chance au ministre de s'expliquer de façon exacte, en donnant une réponse à la question. Le ministre peut-il nous expliquer qui exactement prend les décisions du côté des commissions de services régionaux? Est-ce son ministère ou bien est-ce que ce sont les gouvernements locaux?

[Traduction]

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Eh bien, par votre entremise, Monsieur le président, je remercie encore une fois le député d'en face de la question. Nous sommes passés au travers de la réforme, et je comprends le point de vue du député. La réforme est toujours en cours, mais nous avons les structures législatives en place. C'est la raison pour laquelle la mesure a été présentée hier. C'est simplement pour répondre à cette partie de la question. En fin de compte, la réforme structurelle est en place. Les morceaux sont en place.

L'idée ici, c'était de veiller à ce que les commissions de services régionaux aient la capacité de répondre aux besoins de toute leur région. Certaines de ces commissions de services régionaux regroupent de grandes municipalités. Elles peuvent travailler avec d'importants partenaires. D'autres structures régionales ne regroupent pas de grandes municipalités ; elles auront donc à travailler un peu différemment, Monsieur le président. Toutefois, nos efforts et notre travail visent à faire en sorte que chacune des municipalités, chacun des districts ruraux et chacun des gouvernements locaux connaissent du succès au sein des commissions de services régionaux pour que, ultimement, notre collaboration favorise tout un chacun.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Ce que nous entendons sur le terrain, c'est exactement ceci. Les commissions de services régionaux n'ont pas une telle marge de manoeuvre. Le ministre dit : Nous voulons qu'elles puissent agir ; nous avons changé la structure pour qu'elles puissent le faire. Elles n'ont pas la marge de manoeuvre. Elles ont la responsabilité

Questions orales

d'apporter des changements, mais elles n'ont pas le pouvoir ni les ressources pour faire les changements qu'elles veulent faire.

Le ministre et les gens qui travaillent dans son ministère ne savent pas quels sont les problèmes à Bathurst, à Edmundston ni à St. Stephen. Ils sont dans des bureaux ici à Fredericton et ils ont centralisé la prise de décisions. Ils imposent leur programme aux commissions de services régionaux. Alors, puisque je n'obtiens pas de réponse du ministre, ma dernière question est la suivante : Pourquoi ne fait-il pas confiance aux représentants des gouvernements locaux qui ont été démocratiquement élus? Pourquoi ne leur faites-vous pas confiance?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aime toujours un peu de théâtre à la Chambre.

La réalité, c'est que j'ai rencontré des maires pour savoir exactement ce qui se passe dans leur collectivité. J'ai rencontré des conseillers pour comprendre exactement ce qui se passe dans leur collectivité. J'ai rencontré des membres d'associations municipales, les défenseurs des gens au sein des collectivités, de tous ces conseillers et de tous ces maires.

Monsieur le président, nous avons très bien travaillé avec les associations municipales pour faire en sorte que nous comprenions les besoins.

Vous savez, l'aspect très important dans tout cela, Monsieur le président, eh bien, c'est que nous avons dû mettre en place une structure pour pouvoir faire des changements ; la situation était la même depuis 60 ans. Nous procédions de la même façon depuis beaucoup trop longtemps ; alors nous devons faire des changements. Maintenant que les changements sont faits, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nous écoutions les gens et leurs préoccupations sur la façon dont la réforme structurelle se poursuit. C'est là un aspect important. Pour ce qui est de nous assurer d'être sur la même longueur d'onde et de tenir des dialogues, j'ai ces discussions avec les associations municipales et les personnes concernées.

PERSONNES ÂGÉES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, la santé des gens du Nouveau-Brunswick me tient réveillée la nuit. Selon nous, leur accès à des soins de santé primaires et à des soins préventifs est extrêmement important et constitue une responsabilité clé du gouvernement. La santé de mes propres enfants m'a tenue réveillée hier soir, car nous avons un enfant qui n'est pas à l'école aujourd'hui, et la santé de mon père, qui a 82 ans, me tient assurément réveillée la nuit.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Pendant la saison des maladies respiratoires, du rhume, de la grippe et d'autres affections plus graves, je pense aux personnes âgées au sein de notre population. Je sais que la ministre responsable des Aînés est enthousiasmée par son nouveau portefeuille et qu'elle l'a profondément à cœur. Nous avons un certain nombre de recommandations de mesures qui doivent être prises en ce qui a trait aux soins de longue durée pour améliorer notre capacité à protéger la santé des personnes les plus vulnérables. J'aimerais que la ministre responsable des Aînés nous dise ceci : Quels sont les plans en place pour veiller à la santé à long terme de l'importante population de personnes âgées du Nouveau-Brunswick et lui fournir des soins de santé préventifs?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Monsieur le président, il s'agit de la dernière question de la journée ; je vais donc prendre le temps de... La chef de l'opposition aime faire chaque jour une petite récapitulation de ce qu'elle voit et entend pendant la période des questions, et j'aimerais faire ma propre récapitulation du rendement du gouvernement précédent et le comparer au rendement du gouvernement actuel ; je vais donc prendre une minute pour ce faire.

Parlons du bilan des Libéraux et du temps où la chef de l'opposition se déplaçait à bord de leur autobus. Parlons de la somme de 1 milliard de dollars qui a été ajoutée à notre dette. Parlons d'une hausse de la TVH qui a touché tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les personnes les plus vulnérables. Parlons d'une augmentation des paiements d'intérêts sur notre dette en raison d'une baisse de notre cote de crédit. Parlons des audits avec réserve. Parlons de la ponction des actifs des personnes âgées, une mesure punitive prise par les Libéraux et une mesure que nous avons annulée, Monsieur le président. Parlons de la révision stratégique des programmes, une révision punitive et désastreuse menée par des Libéraux, menée par certains des six d'Atcon. Parlons du scandale des évaluations foncières, à savoir le régime accéléré.

Voilà le bilan des gens d'en face, mais parlons plutôt du travail que nous accomplissons. Nous faisons progresser le Nouveau-Brunswick et nous continuerons à le faire. Merci, Monsieur le président.